



Département de Saône-et-Loire
Arrondissement de Charolles
Canton de Paray le Monial
Communauté de Communes de Paray le Monial

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille quinze, le quatorze avril à dix-neuf heures
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. André ACCARY
Date de la convocation : le 07 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 36
Nombre de présents : 35
Nombre de votants 36 (1 pouvoir)

Etaient présents :

André ACCARY, **Président**

Régis LAURENT, Elisabeth PONSOT, Gilles PERRETTE, Sylviane TILLIER, Georges BORDAT, **Vice-présidents**

Louis ACCARY, Marc BAJARD, Annie BOISSARD, Michelle BONNOT, Jean CARON, Catherine CLERGUE, Laurent DESROCHES, Jean-Noël DUCRET, Roger DURAND, Paul FAROUZE, Daniel GORDAT, Gilles GUERIN, Marie-Claire GUERZEDER, Joël GUOYT DE CAILA, Jean Marc JACOB, Arnaud LABAUNE, Jean-Baptiste LEFORT, Chewki MAHREZ, Chantal MARTIN, Corinne MARTIN, Denise MEHU, Céline MOREL, Jean Marc NESME, Dominique NUGUE, Christian QUELIN, Florence TERRIER, Daniel THERVILLE, Amélie THURIN, Michel TRAVELY **Conseillers Communautaires.**

Absent excusé : Jean-Pierre BOUILLOT donne pouvoir à Daniel THERVILLE.

assistait également à la séance : Mme Isabelle DARD, Receveur,.

Mme Céline MOREL a été nommée secrétaire de séance.

9 Autres domaines de compétences – 9.4 Vœux et motions

Délibération n° 2015-024

VŒU COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Le Président expose :

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône et Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95 % de sapins « douglas » ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil Départemental de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la « transparence » et de la « concertation ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

L'exposé de Monsieur le Président, rapporteur, entendu,

Après discussion et délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires qui tentent de bloquer le projet,

DEMANDE aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.

REAFFIRME son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.



Le Président,

André ACCARY

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la Sous-Préfecture
le ...05/05/2015.....
et publié, affiché ou
notifié le ...05/05/2015...
Le Président,



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 39-2015

Séance du 13/04/2015

L'an deux mil quinze, le lundi treize avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "Entre la Grosne et le Mont Saint-Vincent", régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORDET Jean François.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 37

Présents : 34

Procurations : 3

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents : M. Jeanick LEMAITRE (Ameugny), Mme PEPE Michelle (Bissy sous Uxelles), M. PARAT Christophe, M. LEBEAU Jean-Guy (Bonnay), M. BUZENET Julien (Burnand), M. BERTRAND Philippe (Burzy), M. COGNARD Jean Michel (Chapaize), Mme Josette LAGRANGE (Collonges en Charollais), M. BORDET Jean-François, Mme PONSARD Pascale (Cormatin), Ghislaine ALEX (Cortevaix), Mme Monique HUGEL (Curtil sous Burnand), M. BERTRAND Roger, M. Jean-Paul LAMBERT (Genouilly), M. BRUNY Christian, M. MORELLI Christian (Joncy), Mme Marie-France VIROT (Le Puley) Mme BONNOT Sylvianne (Le Rousset), M. PELLETIER Claude (Malay), M. Emmanuel REY, M. LAPRAY Pierre (Marizy), M. Roger BURTIN (Mary), M. GIRARDON Jean (Mont Saint Vincent), M. CHARDEAU Pierre (Mont Saint Vincent), Mme JANIN Valérie, M. René DELORME, M. Alain ECKEL (Saint Gengoux le National), M. REPY Bernard (Saint Micaud), M. CHAVOT Michel, M. MEYER Guy (Saint Romain sous Gourdon), M. CAMPAGNE Patrick (Saint Ythaire), M. TRUCHOT Louis (Saint Huruge), M. PELLETIER Jean-François (Savigny sur Grosne) et M. JOLY Gérard (Vaux en Pré).

Pouvoirs : M. Joël PIERRE (pouvoir à Michel CHAVOT), Serge BERLAND (pouvoir à Christian BRUNY), M. Thierry DEMAIZIERE (pouvoir à Michel CHAVOT)

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme JANIN Valérie (St Gengoux le National)

Date de convocation
02/04/2015

OBJET : VŒU INTERCOMMUNAL EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET

Date d'affichage du C.R.
16/04/2015

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins « douglas » ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

et publication du :

21 04 2015

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ainsi délibéré les jours, mois et
an

21 04 2015

susdits.
Ont signé au registre les
membres présents.

Pour extrait conforme.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Face aux derniers événements sur le site du projet de Center Parcs de Roybon en Isère (destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à ces actes inacceptables dans un Etat de Droit.



Nous condamnons ces pratiques, et nous apportons donc notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil général de Saône et Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la «transparence» et de la «concertation».

Vœu :

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, le Conseil Communautaire :

- **DEMANDE** aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.

- **REAFFIRME** son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement

Le Président, Jean-François BORDET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DIGOIN VAL DE LOIRE**

Le vingt-deux juin deux mille quinze, le Conseil de la Communauté de Communes Digoin Val de Loire s'est réuni à la Salle « toutes générations » Les Guerreaux, sous la présidence de Monsieur Fabien GENET, suivant convocation en date du 15 juin deux mille quinze affichée le même jour.

**Délibération n° 2015-043 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
VŒU COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET**

Le projet Center Parcs dans la forêt de la commune du Rousset est un enjeu essentiel pour notre Région Bourgogne, la Saône-et-Loire et notre territoire en particulier. Il faut préciser qu'il s'agit d'une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95% de sapins « douglas » ne présentant pas d'intérêt environnemental ou écologique.

Le Center Parcs du Rousset devrait compter environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale) pour une surface au plancher de 1700 m², un espace aqua ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

Ce projet est appelé à créer environ 300 emplois directs, plus de 400 emplois indirects et des centaines d'emplois pendant les deux années de travaux. Il permettra de faire découvrir notre territoire aux touristes et développer notre économie locale.

Nous apportons notre soutien à l'implantation du Center Parcs au Rousset, projet économique dont le Conseil départemental de Saône-et-Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics pour jouer la carte de la « transparence » et de la « concertation ».

Après intervention de Philomène BACCOT, d'Agnès FREULET et du Président Fabien GENET (rapporteur),

Face à l'enjeu économique et touristique que représente le projet de Center Parcs du Rousset, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants :

- ↳ **Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études, de la concertation et des travaux conformément aux règles démocratiques et républicaines dans les conditions requises de sécurité.**
- ↳ **Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement.**

Nombre de conseillers en exercice : 34

Secrétariat de séance assuré par : Agnès FREULET

Membres présents à la séance : 27

Votants : 33

Fabien GENET, Président.

Annie-France MONDELIN, Michel LASSOT, Bernard LAUGERE, Daniel MELIN, Bernard JAILLOT, Eric BRAZ, Pascal DESCREAUX, Vice-Présidents.
Chantal ARNOUD, Philomène BACCOT, Yves BAYON, David BEME, Chantal CHAPPUIS, André COTTIN, Frédéric COUTO, Monique FEJARD, Marie-Agnès FORGEAT, Agnès FREULET, Nicole GEORGES, Laurence GUINET, Didier NAVETAT, Daniel PALLOT, Michel PELLIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Lolita RODRIGUEZ, Laurence ROUVET, Délégués communautaires.

Excusé(s) ayant remis pouvoir : Magali DUCROISSET à Fabien GENET, Philippe LAZZARINI à Pascal DESCREAUX, Martine FERRIERE à Bernard LAUGERE, Séverine DE SOUSA à Philomène BACCOT, René LEPOT à Annie-France MONDELIN, Philippe GAY à Eric BRAZ.

Absent(s)/excusé(s) : Jean-Paul LARUE.

Accusé de réception en préfecture
071-247104078-20150622-DEL2015-043-DE
Date de télétransmission : 26/06/2015
Date de réception préfecture : 26/06/2015



Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 22 juin 2015

Pour extrait conforme,

Le Président

Fabien GENET

République Française
Département de Saône-et-Loire

Nombre de Membres :
En exercice : 47
Présents : 41
Votants : 45

Extrait du Registre des délibérations
de la COMMUNAUTE de COMMUNES du CHAROLAIS

Séance du 09 avril 2015

Convocation du 02/04/2015

L'an deux mille quinze, le neuf avril, à vingt heures, les Membres de la Communauté de Communes du Charolais se sont réunis, salle « les Prés Fleuris » à la R. P. A. de CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur PALLOT Noël, Président.

Présents : BAUDIN Danielle, BAUJON Marie-Thérèse, BERAUD Daniel, BERLAND Gérard, BERTHIER Pierre, ROSSAT Jean-Michel, BLANCHARD Jean-Charles BONNOT Christian, BOUILLON Patrick, BRUN Éric, BURTIN Hubert, COMTE Jacky, CORNELOUP Josiane, DESCHAMPS Jean-Bernard, DESCOURS Céline, DESPLANS Martine, DUCERF Pierre, DUCHET Gérard, DUMONTET Paul, DUMOUX Philippe, DUPONT Pascale, FORET François, FORGEAT Armand, GORDAT Gérald, JARRIER André, JOLY François, KLEINGAERTNER Robert, LALLEMENT Gérard, LAMBOEUF Joël, LAROCHE Christian LOPES DE LIMA Pascal, MAILLY Patrice, PALLOT Annie, PALLOT Noël, PESENTI Michèle, PICHARD Fabienne, PIRET Jean, RIBOULIN André, ROUX Didier, SEURRE Fabienne, TERRIER Edith

Excusés : BARBIER Roger, BERTHIER Françoise, BICHET Jean-Yves représenté par son suppléant ROSSAT Jean-Michel, DESBROSSES Angela donnant pouvoir à GORDAT Gérald; LORTON Paul donnant pouvoir à KLEINGAERTNER Robert, METROP Sonia donnant pouvoir à BERTHIER Pierre, SOUFFLOT Hervé donnant pouvoir à CORNELOUP Josiane

Délibération n°33-03-2015 :

**VŒU COMMUNAUTAIRE
EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET**

Le groupe Center Parcs souhaite installer sur le territoire de la commune du Rousset environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace aqua-ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

L'espace retenu pour l'implantation de ce projet est une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95 % de sapins "Douglas" ne présentant aucun intérêt environnemental ou écologique.

Ce projet devrait générer la création d'environ 300 emplois directs, de plus de 400 emplois indirects, et de plusieurs centaines d'emplois pendant les deux années de travaux.

Il s'agit donc d'un enjeu capital pour la région Bourgogne, le département de Saône-et-Loire et compte-tenu de la proximité géographique du Rousset, pour la Communauté de Communes du Charolais.

Cette réalisation permettra, outre l'activité qu'elle générera, d'attirer de nombreux touristes sur notre territoire et de développer l'économie locale.

Aujourd'hui, alors que le projet est au stade d'étude et de la faisabilité, des groupuscules, ont entrepris un travail de « sape » et de manipulation pour tenter de contrecarrer l'implantation du Center Parcs dans notre région, à l'image de ce qui se passe sur un autre site de projet de Center Parcs.

Face à ces manœuvres, le Conseil Général de Saône-et-Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics, dans un esprit de transparence et de concertation.

Compte-tenu de l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset pour notre territoire et en particulier pour la Communauté de Communes du Charolais, notamment en termes d'emplois, et d'activités économiques, le Conseil Communautaire :

- **Demande** aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études de la concertation et des travaux, dans un esprit démocratique, dans le respect du cadre réglementaire,
- **Apporte** tout son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et affirme sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement économique de notre territoire et en particulier de notre Communauté de Communes

Acte certifié exécutoire
- Par transmission au Contrôle de Légalité,
Le 24/04/2015
- Par publication ou notification,
Le 24/04/2015

ARN° 200040053-20150409-
33.03-2015-DE



Pour extrait conforme,
Charolles, le 09 avril 2015

Le Président, Noël PALLOT